



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2021-2024

8^{ème} séance

TABLE DES MATIÈRES		RAPPORT	
1	INTRODUCTION	1	DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
2.	PLAN D' ACTIONS	1	
3.	CONCLUSION	2	
		CONCERNANT LA MOTION DE MOTION INTERPARTIS : « POUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE LA JEUNESSE »	

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

En date du 14 décembre 2020, une motion a été déposée pour la création d'une Commission de la jeunesse. Une Commission de la jeunesse devrait être créée pour prendre en compte les aspirations et les préoccupations de cette frange de la population. Il a été proposé de traiter les questions suivantes : composition et fonctionnement de la Commission, missions de la Commission, budget mis à disposition, et de présenter ensuite au Conseil général un article dans le règlement général de commune.

2. PLAN D' ACTIONS

Une étude a été menée par le Conseil communal conjointement avec un groupe composé de 3 membres du Conseil général et 4 personnes de la société civile. La Commission a été créée fin 2021 avec comme président le chef du dicastère culture, loisirs et sport. Un cahier des charges a été établi. Cette Commission est une Commission du Conseil communal. Par la suite, cette commission pourra devenir une Commission du Conseil général et figurera dès lors dans le Règlement général de commune.

